

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal

élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
21

Conseillers absents :
12

Séance ordinaire du 15 février 2024
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le quinze février de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHEL, Maire

Présents (21) : Mmes et MM. Rachel BAECHEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCH (jusqu'au point n°18), Bérengère MICODI et Alexandre DURRWELL

Excusés (12) :

Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. GIRONA)
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
M. Adriano MARCUZ (procuration à M. KIMMICH)
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHEL)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT
M. Sébastien BURGY (à partir du point n°8)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 10 de l'ordre du jour

Agrandissement du cimetière en vue de l'aménagement d'un site cinéraire

La Ville envisage d'aménager la parcelle cadastrée section CI n°71 d'une contenance de 400 m² et propriété communale. Le projet consiste à agrandir le site cinéraire sur ce terrain situé face à l'église, à l'angle des rues du Cimetière et de l'Eglise, directement accolé au cimetière existant.

Le site cinéraire actuel dédié aux colombariums arrive à saturation. Le projet consiste donc à aménager un nouveau site cinéraire, contigu au site actuel, dans la perspective de l'implantation de nouveaux colombariums pour disposer, à terme, de l'ordre de 180 nouveaux emplacements, suffisants pour les 10 à 15 prochaines années.

Les nouveaux colombariums seront répartis sur toute la parcelle, qui fera l'objet d'un traitement paysager soigné. L'accès pourra se faire soit par le cimetière actuel, soit par une des deux rues adjacentes conformément au plan et au rapport descriptif et estimatif ci-annexés.

Considérant que le terrain destiné à cette opération permettrait de porter la superficie totale du cimetière à 24 740 m², ce qui correspond aux besoins constatés,

Considérant que ce terrain se trouve dans le périmètre d'agglomération de Rixheim et à moins de 35 mètres des habitations et que de ce fait l'autorisation du représentant de l'Etat constitue un préalable,

Considérant l'étude hydrogéologique établie en juillet 2022 par Alice PROUVOST – C.A.E. Antigone, dont les conclusions sont favorables à condition que les cavurnes restent à une altitude supérieure au niveau du sol actuel,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver le projet présenté d'agrandissement du cimetière communal et d'aménagement d'un site cinéraire,
- de le soumettre à enquête publique, conformément aux articles L123-1 et suivants de code de l'environnement,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à prendre l'arrêté d'ouverture d'enquête correspondant, à signer la demande d'autorisation préfectorale et à transmettre le dossier d'agrandissement du cimetière au représentant de l'Etat dans le département.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 20 février 2024

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,

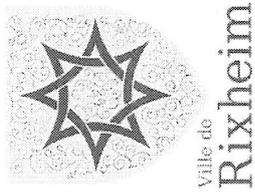


Patrice NYREK

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **21 FEV. 2024**



Agrandissement du cimetière communal en vue de l'aménagement d'un site cinéraire

SITUATION ET HISTORIQUE DU CIMETIERE DE RIXHEIM



Le cimetière de Rixheim se situe au Sud du centre de la Commune, sur un versant de colline. Il se compose de deux grandes parties :

- Au Nord, à proximité de l'église catholique St Léger et séparée de celle-ci par la rue du Cimetière, l'enceinte la plus ancienne regroupant majoritairement des tombes ainsi qu'un espace cinéraire (jardin du souvenir et colombarium) et des installations techniques (sanitaires, dépôt de gravats). Cette zone est entourée de 3 parkings : deux en partie basse de part et d'autre de la rue du Cimetière, et un en partie haute dominant sur la rue du Jura.
- Au Sud, une enceinte commencée en 2010 dont l'accès se fait par la rue du Jura, regroupant un ensemble de tombes, des sanitaires et un parking. La zone effectivement occupée représente le tiers de la totalité de la superficie officiellement intégrée au périmètre du cimetière. Les deux autres tiers de la zone restante appartiennent à la Ville et constituent une réserve foncière pour le cimetière, dont une partie est pour l'instant utilisée de manière révoquée à des fins agricoles.

L'extension du cimetière au sud de la rue du Jura a été actée par arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2003.



LIGNES DIRECTRICES DU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE ET D'AGRANDISSEMENT DE L'ESPACE CINERAIRE

Une problématique à laquelle est confrontée le cimetière est le manque de places au niveau des colombariums et du jardin du souvenir.

Une extension est dès lors envisagée sur un terrain communal immédiatement attenant, cadastré section C1 parcelle n°71, ayant été surbâti d'une maison en friche qui a été démolie. Cette parcelle de 4 ares ne fait par contre pas partie du périmètre réglementaire du cimetière et doit de ce fait faire l'objet d'une enquête publique et d'une demande d'extension auprès des services de la Préfecture.



Le projet consiste à agrandir le site cinéraire sur ce terrain situé face à l'église, à l'angle des rues du Cimetière et de l'Eglise, directement accolé au cimetière existant.

De nouvelles allées agrémentées de colombariums, de bancs, d'espaces verts et de plantations y seront aménagées. L'accès pourra se faire soit par le cimetière actuel, soit par une des deux rues adjacentes conformément au plan ci-annexé et à l'estimatif ci-dessous.

NATURE DES TRAVAUX	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	COÛT HT
Installation de chantier	1	1 500,00 €	1 500,00 €
Décapage de terre végétale	84 m ³	5,00 €	420,00 €
Déblais de terre toute nature	168 m ³	18,00 €	3 024,00 €
Démolition du mur périphérique	14 m ³	75,00 €	1 050,00 €
Réglage et compactage	420 m ²	2,00 €	840,00 €
Fourniture et pose d'un tissu anticontaminant	110 m ²	1,50 €	165,00 €
Fourniture et pose de matériaux recyclés	168 m ³	15,00 €	2 520,00 €
Reprofilage Grave Non Traitée	110 m ³	7,00 €	770,00 €
Apport de terre végétale	90 m ³	17,00 €	1 530,00 €
Engazonnement	250 m ²	5,00 €	1 250,00 €
Fourniture et pose de voliges PVC	70 ml	42,00 €	2 940,00 €
Fourniture et pose d'une clôture	41 ml	80,00 €	3 280,00 €
Création d'un abri container	1	3 000,00 €	3 000,00 €
Fourniture et pose de stabilisé	120 m ²	25,00 €	3 000,00 €
Fourniture et pose de bancs	13	400,00 €	5 200,00 €
Fourniture et pose de corbeilles	4	300,00 €	1 200,00 €
Fourniture et pose d'arbustes	15	200,00 €	3 000,00 €
Fourniture et pose d'arbres	10	300,00 €	3 000,00 €
Fourniture et pose de colombariums	12	7 500,00 €	90 000,00 €
Vanne de puisage	1	3 000,00 €	3 000,00 €
			130 689,00 € HT

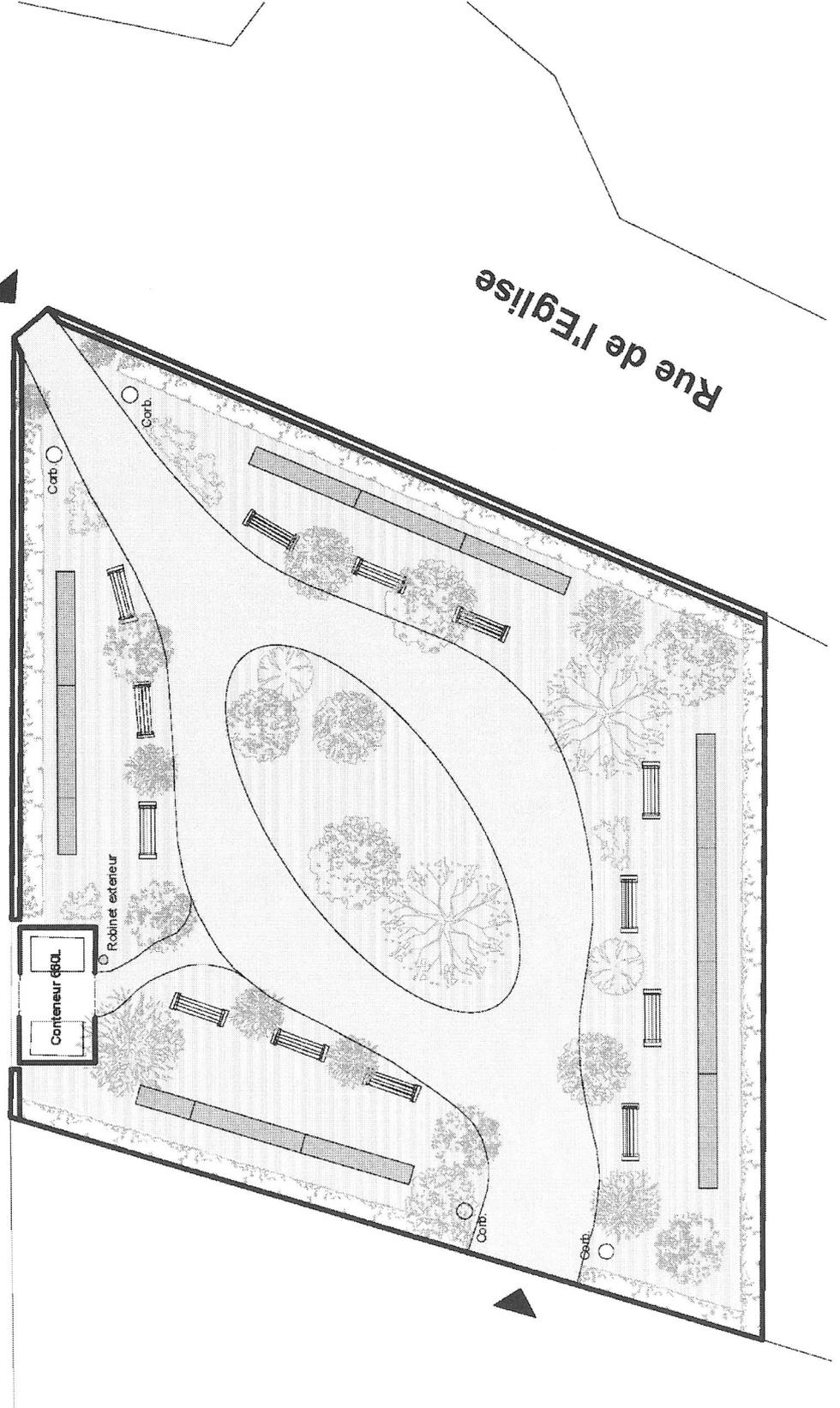


Commune
Rixheim
Ech. : 1:100^e
Date : 11 01 2024

**Proposition d'aménagement
du nouveau columbarium**

Rue du Cimetière

1 rue du Cimetière
Surf : 411,00 m²



† † †
EMPRISE ACTUELLE DU CIMETIERE

SECTION

F

RESERVATION n°10
extension du cimetière

ECH: 1/1250^c

EXTENSION SOUHAITEE

